



**SOPHIE WILMÈS**, *Première ministre*

Bruxelles, le 24 juin 2020

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

---

### **Lancement de la phase 4 du déconfinement à partir du 1<sup>er</sup> juillet**

Le Conseil National de Sécurité élargi aux Ministres-présidents s'est accordé pour un **passage en phase 4 du déconfinement à partir du 1<sup>er</sup> juillet**, sur base de l'accord des experts du GEES qui repose sur la bonne évolution de la situation épidémiologique.

Les six règles d'or restent en vigueur, à savoir :

- Le respect des règles d'hygiène ;
- Le fait de privilégier les activités en extérieur ;
- La prise de précautions supplémentaires pour les personnes à risque ;
- Le respect des distances de sécurité ;
- **La règle de la bulle élargie qui passe de 10 à 15 personnes** différentes par semaine en plus du foyer. Pour rappel, ce droit est individuel.
- **Les activités de groupe ne peuvent dépasser 15 personnes, enfants compris.** Cela vaut pour toutes les réunions non encadrées, indépendamment qu'elles aient lieu au domicile ou en dehors de celui-ci.

Il sera désormais possible d'ouvrir sous certaines conditions :

- ✓ Piscines et centres de bien-être ;
- ✓ Parcs d'attraction et terrains de jeux intérieurs ;
- ✓ Théâtres et cinémas ;
- ✓ Casinos et salles de jeux ;
- ✓ Salles de congrès ;
- ✓ Salles de réception et de fête avec 50 personnes maximum ;

Parmi les conditions, on trouve l'application de protocoles. Par ailleurs, les règles générales qui sont déjà en vigueur pour d'autres activités s'appliqueront comme le respect obligatoire des distances de sécurité, la mise en place de créneaux horaires et la gestion des foules, le nettoyage des infrastructures et le port du masque buccal qui reste fortement recommandé.

D'autres activités ne peuvent pas redémarrer à ce stade :

- Les activités liées à la vie nocturne telles que les boîtes de nuit ;
- Les événements de masse.

Néanmoins, il sera bien **possible d'organiser à partir du 1er juillet des activités en présence d'un public**, sous certaines conditions qui sont reprises dans des protocoles.

Pour les **événements réguliers organisés dans des structures permanentes** comme des théâtres, des cinémas, des tribunes, des salles de congrès, des protocoles seront donc établis avec les ministres compétents et les experts du GEES.

Pour les **événements ponctuels dans l'espace public**, un outil en ligne sera disponible (matrice) au 1er juillet et servira de référence aux autorités locales dans l'octroi des autorisations pour ces événements. Des règles précises devront aussi être appliquées.

Pour tous ces événements, s'ajoute une **limite de capacité** fixée à :

- 200 personnes en intérieur ;
- 400 personnes en extérieur.

Cette limite de capacité sera **réévaluée en août à 400 personnes en intérieur et 800 en extérieur au maximum**, si la situation sanitaire le permet. Une exception peut être demandée pour les infrastructures permanentes avec un public assis afin de dépasser cette limite, tout en respectant les règles sanitaires.

**Le nombre maximum de participants en extérieur vaudra également pour les manifestations.** Celles-ci doivent toujours faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès des autorités locales. En tout état de cause, elles devront toujours être statiques et se dérouler dans un lieu où les distances de sécurité peuvent être respectées.

.En parallèle, outre la reprise de ces activités, certains protocoles seront assouplis à partir du 1<sup>er</sup> juillet :

- ✓ **Possibilité de se rendre au magasin avec des personnes de sa bulle de contact et sans limite de temps.** La distance de sécurité s'applique quant à elle toujours.
- ✓ **Suppression de la limite du nombre d'étals pour les marchés.** Les protocoles et réglementations sanitaires devront continuer à s'appliquer.

Concernant la Fête nationale qui approche, il a été décidé que le traditionnel défilé militaire et civil prendrait une autre forme à titre exceptionnel pour se conformer aux règles sanitaires. En effet, **différentes prestations artistiques dans des lieux symboliques mettront notre pays et ses artistes en lumière et seront retransmises à la télévision.** Une communication détaillée sera faite ultérieurement.

A propos des perspectives à plus long-terme, **la rentrée scolaire est déjà en pleine préparation.** Les ministres de l'Education, en collaboration avec les experts du Gees, ont mis en place un système de codes de couleur qui indique comment l'école doit s'organiser en fonction de la situation sanitaire. Les ministres de l'Education expliqueront plus en détail ce plan lors d'une conférence de presse.